



Doc. 478

27 mars 1956

Mesures propres à encourager les contacts entre les jeunes

Proposition de recommandation¹

Commission des questions sociales, de la santé et de la famille

Mlle Elaine BURTON, Royaume-Uni, Groupe socialiste

1. 1956 - 8e session - Première partie



A. Projet de recommandation

L'Assemblée,

Considérant que des contacts plus fréquents entre les jeunes des pays membres permettraient au Conseil de l'Europe de progresser vers son but, qui est de réaliser une union plus étroite entre ses Membres;

Considérant que les manifestations sportives sont l'un des meilleurs moyens de développer ces contacts,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter les gouvernements membres à aider les organismes compétents des pays membres à organiser chaque année, à tour de rôle, un festival européen de jeunes athlètes, auquel seront invités à prendre part des jeunes gens de tous les pays membres;
2. de proposer au Gouvernement français que le premier de ces festivals ait lieu à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe, et qu'il confie à la Fédération française d'Athlétisme le soin d'adresser des invitations à tous les autres pays membres pour que leurs associations sportives scolaires ou les organisations correspondantes participent au festival des jeunes athlètes envisagé;
3. d'autoriser le Conseil de l'Europe à accorder des prix qui seront décernés au cours de ces festivals.

B. Exposé des motifs

1. Les propositions contenues dans le projet de recommandation ci-dessus rentrent certainement dans le cadre des activités du Conseil de l'Europe, puisqu'elles visent à répandre la connaissance du Conseil de l'Europe et des buts que celui-ci poursuit par le moyen de contacts plus fréquents entre les jeunes des pays membres.

2. Les manifestations prévues par le projet de recommandation sont exclusivement de caractère sportif, celles de caractère culturel, artistique ou folklorique ayant été exclues, tout au moins au stade actuel, pour ne pas présenter de projets trop ambitieux et donc difficiles à mettre en oeuvre. Une liste purement indicative des manifestations à prévoir est libellée au paragraphe 8 du présent rapport. Cette liste a été rédigée après discussions avec différents organismes sportifs; elle est donc susceptible de recevoir leur approbation formelle.

3. Pour que ce projet soit couronné de succès, il est essentiel que les associations sportives des États membres soient disposées à y collaborer. Au Royaume-Uni (seul pays où le rapporteur ait jusqu'ici procédé à des échanges de vues) cette coopération semble acquise, les associations sportives en question étant le British Amateur Athletic Board et la Schools Athletic Association.

4. Le festival européen de jeunes athlètes sera à la fois une manifestation éducative et sportive. Ceux qui y participeront devront être âgés de moins de 17 ans au 1er janvier de l'année du festival et fréquenter encore l'école. Ces deux conditions dérivent de la nécessité d'éviter la participation de la Fédération internationale athlétique d'Amateurs. Si ces conditions n'étaient pas remplies, la Fédération, en tant que telle, devrait contrôler celle-ci comme toute manifestation sportive à caractère international; mais, d'autre part, elle ne pourrait organiser ou subventionner une manifestation qui serait ouverte à une partie seulement des pays européens membres de la Fédération. En raison de ce qui précède, le festival devrait être organisé dans le cadre des différentes associations scolaires (ou leurs équivalents) des différents pays membres.

5. Le festival devra être financé par un des trois moyens suivants :

- a. par le Conseil de l'Europe;
- b. par le Ministère de l'Education dans chaque pays;
- c. par des pouvoirs locaux de l'enseignement dont chacun assumerait les frais d'un concurrent local, sous l'égide d'une organisation telle que la School Journeys Association.

A titre d'information, la question du financement d'un tel festival est actuellement à l'étude auprès du Ministère de l'Education au Royaume-Uni.

6. Le premier de ces festivals devrait avoir lieu à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe. L'époque de la deuxième partie de la session de l'Assemblée, c'est-à-dire le mois de septembre, semblerait la plus favorable pour l'organisation du premier festival. Une période de cinq à six jours suffirait, étant donné que les compétitions athlétiques envisagées devraient être terminées en deux journées entièrement consacrées à l'athlétisme. Des projets de budget approximatifs ont été élaborés pour que le Royaume-Uni envoie, par exemple, à Strasbourg une équipe d'environ 50 garçons et filles.

7. Il y aurait lieu de former une petite commission générale qui s'occuperait du festival chaque année ou toutes les fois que l'on déciderait d'organiser une telle manifestation.

8. Le festival comprendra les compétitions suivantes :

- a. garçons : 100 m., 200 m., 400 m., 800 m., 1.500 m., courses de haies, saut en hauteur, saut en longueur, lancement du poids, lancement du javelot, lancement du disque, saut à la perche, triple saut, courses de relais (au total, quatorze épreuves);
- b. filles : 100 m. et 200 m., courses de haies, saut en hauteur, saut en longueur, lancement du javelot, lancement du disque, courses de relais (au total, huit épreuves).

1.